

COMMUNICATION FINANCIERE 2024



ASSAD
BATTERIES



UNE SOURCE D'ÉNERGIE
100% TUNISIENNE

DEPUIS 1938

JUILLET 2024

PLAN

- 01** EVENEMENTS RECENTS
- 02** PROBLEMATIQUE LIEE AUX AUTORISATIONS DE RECYCLAGE
- 03** DEMARCHES AUPRES DES AUTORITES
- 04** IMPACTS SUR L'ACTIVITE
- 05** AFFAIRE EN JUSTICE

01

EVENEMENTS RECENTS

Blocage de l'importation des vieilles batteries à partir de mars 2021 (P1)

- La Société a fondé son Unité de Recyclage en 2002 avec un investissement de près de 6 millions de dinars avec l'encouragement de l'Etat ;
- Notre unité de recyclage est totalement automatique et utilise des techniques modernes en la matière ;
- La capacité totale de transformation est de 43500 tonnes de vieilles batteries par an alors que le marché Tunisien des VB est estimé à près de 10 000 tonnes en 2002 et (serait actuellement de l'ordre de 15 000 tonnes);
- La Société a entrepris plusieurs investissements de modernisation des équipements et du process de recyclage; aujourd'hui la valeur de remplacement de l'Unité de Recyclage se monte à près de 30 millions de dinars ;
- Afin d'occuper les capacités installées de notre Unité de Recyclage, nous avons obtenu en 2016 l'autorisation d'importation des vieilles batteries sous le régime douanier de transformation active ;
- Depuis 2002, l'Unité de recyclage a traité environ 200 000 tonnes de VB et vieux plomb dont 20 000 tonnes environ ont été importées;
- L'importation des VB permet de réaliser des économies importantes sur le coût du plomb, renforcer la compétitivité et accroître les capacités d'exportation de la Société ;

Blocage de l'importation des vieilles batteries à partir de mars 2021 (P2)

- Vers fin 2020 : éclatement du scandale relatif à l'importation des déchets ménagers de l'Italie ;
- Suite à ce scandale, la Douane et le ministère de l'Environnement ont révisé les conditions d'importation (et d'exportation) de tous les produits classés comme déchets ;
- La vieille Batterie est classée comme déchet dangereux conformément au décret 2339 du 10 Octobre 2000 ;
- En mars 2021, la Douane a bloqué le dédouanement d'environ 900 tonnes de vieilles batteries et a exigé la présentation d'une autorisation du ministère de l'environnement afin de débloquer la situation ;
- La Douane a émis une note interne daté du 4 Octobre 2021 interdisant l'importation des vieilles batteries sous tous les régimes douaniers **avec un effet rétroactif** ;
- Depuis le blocage de l'importation des vieilles batteries, notre société s'est privée de cette importante source d'approvisionnement de plomb, avec un impact négatif sur le volume de production et d'exportation et la baisse de sa marge brute puisque la société devait remplacer le plomb recyclé qui provenant du recyclage des VB importées par du plomb fini acheté au prix fort à l'LME ;

02

**PROBLEMATIQUE LIEE AUX AUTORISATIONS
DE RECYCLAGE**

PROBLEMATIQUES LIEES A LA COLLECTE DES VB SUR LE MARCHE LOCAL

- L'exercice de l'activité de recyclage des VB et déchets de plomb (y compris le transport, stockage, gestion) est soumis à l'autorisation préalable du ministère de l'environnement ;
- Historiquement Assad et Nour sont les 2 recycleurs agréés par le ministère de l'environnement avec des autorisations accordées pour notre société depuis 2001;
- En 2009 : début de l'application du décret organisation la collecte et la récupération des vieilles batteries ;
- A partir de 2012 : arrêt de l'application du décret par certains opérateurs et attribution d'autorisations à d'autres opérateurs ;
- Une nouvelle version du décret est en cours de préparation (pour remédier aux insuffisances de l'ancienne version) ;
- En août 2022 le nombre de recycleurs agréés a atteint le nombre de 15 opérateurs ;
- En septembre 2022, le ministère de l'environnement a retiré toutes les autorisations de recyclage, sauf pour les sociétés Assad et Nour qui disposent d'unités de recyclage conformes aux normes environnementales ;

03

DEMARCHES AUPRES DES AUTORITES

DEMARCHES AUPRES DES AUTORITES

- Plusieurs réunions de sensibilisation à la problématique des VB ont été tenues avec les différents ministères ;
- Ces démarches ont abouti en décembre 2022 à une réunion interministérielle visant la régularisation du dossier des vieilles batteries et l'accélération de la mise à jour du cadre juridique :
 - accélérer la parution de la nouvelle version du décret de collecte sur le marché local,
 - révision de la loi sur l'importation des vieilles batteries
 - déblocage des 900 tonnes de vieilles batteries retenues par la Douane ;
 - programmer une réunion avec le chef de gouvernement pour valider les décisions de régularisation ;
- Malheureusement, jusqu'à ce jour, cette réunion n'a pas eu lieu ;

04

IMPACTS SUR L'ACTIVITE

IMPACT SUR L'ACTIVITE

- La non-application du décret sur la collecte des VB a fait que la Société est devenue contrainte d'acheter les VB au lieu de les récupérer conformément aux dispositions du décret ;
- La prolifération des recycleurs depuis 2012, a fait augmenter les prix des VB d'une manière continue ce qui a eu un impact négatif sur nos marges ;
- Le retrait des autorisations de recyclage à une quinzaine d'opérateur au mois de septembre 2022, a permis d'augmenter les quantités achetées;
- En janvier 2023 le retard de renouvellement de l'autorisation de recyclage a provoqué l'arrêt de l'Unité de recyclage pendant près de 2 mois, ce qui a perturbé l'activité de la Société et a impacté les résultats du 1er semestre 2023 ;

EVOLUTION DES RESULTATS

Résultats de la Société mère

TND	<u>2 019</u>	<u>2 020</u>	<u>2 021</u>	<u>2 022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION	120 488 551	103 108 966	97 028 953	102 758 535
CHARGES D'EXPLOITATION	107 430 766	96 704 915	96 541 518	101 787 690
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 057 785	6 404 051	487 435	970 845
RESULTAT AVANT IMPOTS	8 786 522	2 672 134	-7 521 950	-7 784 655
IMPOTS	1 307 800	163 487	216 549	253 714
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7 478 722	2 508 647	-7 738 499	-8 038 369

Résultats Consolidés

TND	<u>2 019</u>	<u>2 020</u>	<u>2 021</u>	<u>2 022</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION	154 544 493	122 749 935	124 775 213	129 454 469
CHARGES D'EXPLOITATION	-139 721 722	-116 539 930	-126 376 981	-129 670 295
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 822 771	6 210 005	-1 601 768	-215 826
RESULTAT AVANT IMPOTS	5 495 523	-6 237 097	-12 994 597	-8 090 573
IMPOTS	-1 994 191	-357 843	-384 390	-500 425
RESULTAT NET PART DU GROUPE	3 103 316	-4 756 960	-13 168 949	-8 568 749

05

AFFAIRE EN JUSTICE

AFFAIRE EN JUSTICE

- 11 juillet 2024 : prononcé d'un jugement de 1ère instance contre la Société la condamnant à une pénalité de 234 millions de dinars environ;
- 15 juillet 2024 : la Société a fait appel du jugement ;

	<u>Principal</u>	<u>Pénalités</u>	<u>Total</u>
1- Achat VB sur le marché Local	26 723 061	53 446 123	80 169 184
2- Importation prohibée des VB (dossiers non apurés)	23 057 398	46 114 795	69 172 193
3- Mise sur le marché local des VB importées (dossiers non apurés)	28 349 402	56 698 803	85 048 205
TOTAL GENERAL	78 129 861	156 259 721	234 389 582

MERCI POUR VOTRE ATTENTION